

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

②

N° 79 29388

⑤④ Dispositif de modulation de l'éclairage des feux de croisement d'un véhicule.

⑤① Classification internationale (Int. Cl. ³). B 60 Q 1/46.

②② Date de dépôt..... 29 novembre 1979.

③③ ③② ③① Priorité revendiquée :

④① Date de la mise à la disposition du
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 24 du 12-6-1981.

⑦① Déposant : ARNOULD FABRIQUE D'APPAREILLAGE ELECTRIQUE, société anonyme, résidant
en France.

⑦② Invention de : Maurice Foulhe.

⑦③ Titulaire : *Idem* ⑦①

⑦④ Mandataire : Michel Dalsace, SOSPI,
14-16, rue de la Baume, 75008 Paris.

Dispositif de modulation de l'éclairage des feux de croisement
d'un véhicule

L'invention est relative à un dispositif de modulation de l'éclairage de feux de croisement d'un véhicule.

Dans la plupart des véhicules la manette de commande des feux de signalisation comporte un dispositif d'appel des feux de croisement
5 à partir d'une position de commande de l'éclairage des feux dits de lanterne. Une telle modulation d'éclairage, utilisée à bon escient, est particulièrement utile et efficace pour attirer l'attention des autres usagers de la route, qu'ils soient des conducteurs de véhicules ou encore des piétons, à certains moment critiques.

10 Mais la récente obligation de circuler en permanence avec des feux de croisement ne permet pas ou ne permet plus de pratiquer commodément une modulation de l'éclairage de feux de croisement propre à attirer l'attention dans ces circonstances spécialement opportunes.

L'invention a pour objet un dispositif permettant à partir
15 de la position de commande de l'éclairage de feux de croisement de commander une modulation de cet éclairage.

L'invention a pour objet un dispositif de modulation de l'éclairage des feux de croisement d'un véhicule, caractérisé en ce qu'il comporte sur le circuit d'alimentation des feux de croisement, un
20 modulateur d'intensité lumineuse, et un poste de commande dudit modulateur permettant alternativement l'alimentation continue du circuit et la modulation de l'alimentation du circuit.

Selon une caractéristique, le régulateur est un répéteur qui peut être du type bilame.

25 Le modulateur peut être soit disposé en série dans un circuit alimentant les feux de croisement, soit placé en parallèle avec le circuit d'alimentation des feux de croisement, ledit modulateur étant placé en série avec la bobine d'un relais commandant ledit circuit d'alimentation.

30 Selon une autre caractéristique, le poste de commande du modulateur comporte un contact de commande à moyen de rappel automatique en position hors service

Les caractéristiques et avantages de l'invention ressortiront de la description des modes de réalisation donnés ci-après à titre
35 d'exemple et illustrés dans les figures.

La figure 1 est une représentation schématique d'un dispositif de modulation selon l'invention.

La figure 2 est une représentation schématique d'une variante de disposition selon l'invention.

5 Dans la figure 1, on a désigné par 1 un feu de croisement relié d'un côté directement à la masse 2 et alimenté de l'autre côté par une source de courant, non représentée, mais reliée également à la masse et présentant une polarité 3 par rapport à la masse.

A partir de la polarité 3 le circuit d'alimentation du feu
10 de croisement 1 passe par un fusible 4 et une manette de commande 5 à plusieurs positions de contacts commandant chacun un circuit d'éclairage, le contact 50 correspondant à celle du feu de croisement 1.

Le contact 50 est relié à un poste de commande 6 à inversion d'un contact d'entrée 60 entre un contact de sortie 61 normalement
15 fermé sous l'action d'un ressort de rappel 63 et un autre contact de sortie 62, normalement ouvert sous l'action du ressort de rappel 63, mais fermé lorsqu'on actionne le poste de commande 6 à l'encontre du ressort 63.

Le contact de sortie 62 est relié au feu de croisement 1 à
20 travers un modulateur 7 constitué, par exemple, à l'aide d'un répétiteur du type à bilame, tandis que le contact 61 est relié directement au feu de croisement 1.

Le fonctionnement du dispositif est alors le suivant. Au repos du fait de l'action du ressort 63 le courant passe entre les contacts 60
25 et 61 et le feu de croisement est allumé donnant un flux lumineux d'intensité fixe. Lorsqu'on actionne le poste de commande 6 à l'encontre du ressort de rappel 63, le circuit électrique est interrompu entre les contacts 60 et 61 tandis qu'il est établi entre les contacts 61
et 62, ce qui fait que le circuit d'alimentation du feu de croisement 1
30 passe à travers le modulateur 7. L'intensité du flux lumineux délivré par le feu 1 est alors modulée par le modulateur 7 et ceci aussi longtemps que l'on agit sur le poste de commande 6 à l'encontre du ressort de rappel 63.

Dans la variante de réalisation de la figure 2, le contact 50
35 de la manette de commande 5 est relié d'une part au feu de croisement 1 à travers les contacts 81 et 82 normalement ouvert d'un relais 8

et d'autre part au poste de commande 6. Celui-ci ne comporte qu'un
seul contact d'entrée 60 qui n'est relié qu'au seul contact de sortie 62
que lorsqu'on actionne le poste de commande 6 à l'encontre du ressort
de rappel 63. Le contact 62 est relié à la bobine 8 à travers le
5 modulateur 7, constitué par un répéteur du type à bilame ; la bobine 8
est reliée d'autre part à la masse 2.

Le fonctionnement du dispositif est alors le suivant. Au repos
le feu de croisement 1 est alimenté à travers les contacts 81 et
82 du relais qui sont fermés et le feu de croisement 1 délivre un
10 flux lumineux d'intensité fixe. Lorsqu'on actionne le poste de commande 6
à l'encontre du ressort de rappel 63, la bobine du relais 8 est alimentée
à travers le bilame du modulateur 7, ce qui a pour effet d'interrompre
l'alimentation du feu 1 en fonction de la fréquence délivrée par
le modulateur. Dans ces conditions l'alimentation du feu de croisement
15 est interrompue par les contacts 81 et 82 du relais 8 au rythme de
la fréquence délivrée par le modulateur 7. L'intensité du flux lumineux
émis par le feu de croisement est alors modulée en fonction de la
fréquence du modulateur et de l'inertie propre du feu lumineux.

Il est évident que l'invention n'est nullement limitée aux
20 modes de réalisation qui viennent d'être décrits et représentés et
qui n'ont été donnés qu'à titre d'exemple ; en particulier, on peut,
sans sortir du cadre de l'invention, modifier certaines dispositions
ou remplacer certains moyens par des moyens équivalents, ou encore
remplacer certains éléments par d'autres susceptibles d'assurer la
25 même fonction technique ou une fonction technique équivalente.

REVENDEICATIONS

- 1/ Dispositif de modulation de l'éclairage des feux de croisement d'un véhicule, caractérisé en ce qu'il comporte sur le circuit d'alimentation des feux de croisement (1), un modulateur (7) d'intensité lumineuse et un poste de commande (6) dudit modulateur permettant alternativement l'alimentation continue du circuit et la modulation de l'alimentation du circuit.
- 2/ Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que le modulateur (7) est un répétiteur.
- 10 3/ Dispositif selon la revendication 2, caractérisé en ce que le répétiteur est du type bilame.
- 4/ Dispositif selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que le modulateur (7) est disposé en série dans un circuit alimentant des feux de croisement (1).
- 15 5/ Dispositif selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que le modulateur (7) est placé en parallèle avec le circuit d'alimentation des feux de croisement (1), ledit modulateur étant disposé en série avec la bobine d'un relais (8) commandant ledit circuit d'alimentation des feux de croisement.
- 20 6/ Dispositif selon l'une des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que le poste de commande (6) comporte un contact de commande à moyen de rappel automatique (63) en position hors service.

FIG. 1

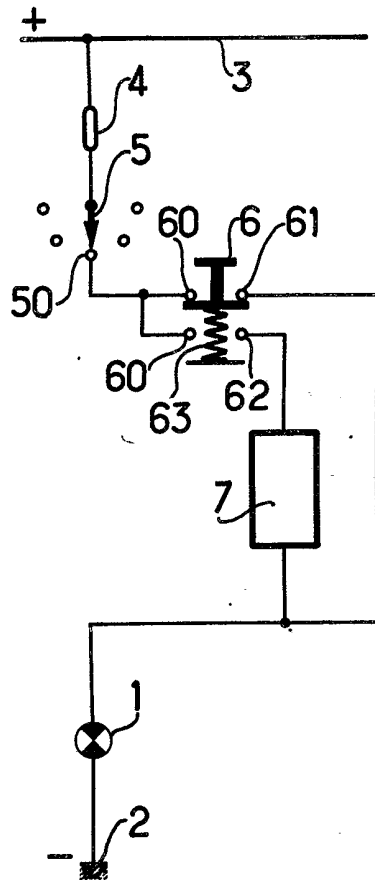


FIG. 2

